

ZONE de SECOURS

HAINAUT CENTRE

Place Communale 1

7100 LA LOUVIERE

Secrétaire du Conseil :

Pina ALONGI

Tél : 064/27.79.60

Email : palongi@lalouviere.be

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil Zonal

Délibération

21 janvier 2015

**Séance
publique**

Présents :

**M. J. GOBERT (La Louvière), *Président*,
M. JJ. FLAHAUX, (Braine le Comte), M. L. D'ANTONIO (Colfontaine),
V. LOISEAU (Dour), M. X. DUPONT (Ecaussinnes),
M. O. SAINT AMAND (Enghien), M. D. DRAUX (Frameries),
M. E. THIEBAUT (Hensies), M. P. HOYAUX (Manage),
M. JP. LEPINE (Quaregnon), M. D. OLIVIER (Saint-Ghislain),
Mme B. CULQUIN (Jurbise), Mme I. GALANT (Lens),
Mme V. DAMEE (Quiévrain), Mme B. POLL (Seneffe),
M. JC DEBIEVE (Boussu), Mme A. TOURNEUR (Estinnes),
Mme F. LECOMPTE (Quévy), *Bourgmestres***

**M. BARVAIS (Mons), *Président du CPAS Mons*
M. D. JENART (Quaregnon), *Echevin*
M. G. FLAMENT (Soignies), *Echevin***

Mme P. ALONGI, *Secrétaire du Conseil de zone*

**M. P. STAQUET, *Commandant de la zone*
Mme N. SERROKH, *Experte***

OBJET : Transfert des abonnements ASTRID des 10 communes ayant un service incendie – convention – Approbation

Le conseil zonal réuni en séance publique ;

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la Sécurité civile et plus particulièrement les articles 209/1 à 219, relatifs au transfert des biens ;

Vu la circulaire ministérielle du 10 octobre 2014 ;

Considérant que les 10 communes disposant d'un service d'incendie de la Zone de secours Hainaut Centre sont abonnées au réseau ASTRID et qu'il convient de transférer les contrats qui les lient à la Zone de secours Hainaut Centre ;

Considérant que les communes susdites ont marqué leur accord sur ce transfert de contrat puisqu'elles ont donné délégation à la Prézone Hainaut-Centre pour rédiger une convention tripartite de cession de tous les contrats liés au service régional d'incendie ;

Considérant que la dépense est bien prévue au budget selon l'article budgétaire 35101/123-11 ;

DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

Article 1^{er}. de marquer son accord de principe sur le transfert des contrats liant les 10 communes disposant d'un service d'incendie à la société ASTRID vers la Zone de secours Hainaut Centre ;

Article 2. de donner délégation au Collège de zone d'approuver les 10 conventions tripartites de cession du contrat qui lie les communes à la société ASTRID à la Zone de secours Hainaut.

En séance à La Louvière, le 21 janvier 2015.

Par le Conseil

La Secrétaire du Conseil,



Pina **ALONGI**

Le Président du Conseil,



Jacques **GOBERT**